



SECOURISME

Prévention et Secours Civiques PSC1
Sauveteur Secouriste du Travail SST
Initiation aux Premiers Secours
et à l'utilisation d'un Débrillateur
Urgences Petite Enfance

INCENDIE - EVACUATION

Manipulation des Extincteurs
Evacuation Guide et Serre File
Equipier Première Intervention Incendie

HABILITATION ELECTRIQUE

B0 H0 H0V Exécutant
B0 H0 H0V Chargé de Chantier
BS BE Interventions Simples
B1V BR B2V BC BE
Essais Mesure Vérification
H1V H2V HC HE Haute Tension

RISQUES PHYSIQUES

Prévention des Risques liés
à l'Activité Physique PRAP
Industrie / Bureau / Commerce
Sanitaire & Social
Petite Enfance
Gestes & Postures
Conduite / Industrie / Manutention
Petite Enfance
PMR Personnes à Mobilité Réduite
Personnel d'Entretien

GESTION DES DECHETS

Déchets d'Activité de Soins DASRI
Déchets Ménagers & Assimilés DMA

HYGIENE ALIMENTAIRE

Méthode HACCP
Hygiène Alimentaire en Restauration
Plan de Maîtrise Sanitaire PMS

HYGIENE DES SURFACES

Bio Nettoyage en Milieu Médical
Nettoyage en EHPAD
Nettoyage des Grandes Surfaces
Nettoyage des Parties Communes
Entretien des Résidences
Organiser un Chantier
Entretien Remise en Etat des Sols
Mono Brosse - Auto Laveuse
Matériels & Produits

DOCUMENT UNIQUE

Accompagnement à la Réalisation
Evaluation des Risques
Vérification et Mise à Jour

FORMATION SECOURISME SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL SST



Public concerné :

Tout salarié.

La présence d'un sauveteur-secouriste est obligatoire dans les ateliers où des travaux dangereux sont effectués ainsi que dans les chantiers dangereux où travaillent au moins 20 personnes pendant plus de 15 jours. Les sauveteurs-secouristes du travail doivent représenter 10 à 15% des effectifs du chantier ou de l'atelier.

Objectifs de la formation :

Les sujets développés lors de la formation à la prévention des risques professionnels rendent le Secouriste du Travail plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et font ainsi progresser la prévention dans son entreprise, le SST devient ainsi un précieux auxiliaire de prévention.

Le SST sera capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours, protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire pour suivre la formation.

Programme :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.

- 1- Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention
- 2- Etre capable de réaliser une protection adaptée
- 3- Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- 4- Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 5- Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

- 6- Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- 7- Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- 8- Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Moyens et Méthodes pédagogiques :

Diaporama et Film(s), matériels de simulation, mannequins.

Techniques pédagogiques qui impliquent les participants, les amenant à réaliser les gestes et les conduites à tenir qu'ils auront à exercer sur le terrain.

Exposés, études de cas, apports de connaissance, démonstrations, apprentissages et mises en situation.

Intervenant :

Formateur en secourisme SST.

Durée :

2 jours pour un groupe de 4 à 10 personnes.

Evaluation et sanction de la formation :

La formation comporte une évaluation formative réalisée tout au long de la formation.

Cette évaluation donne droit, si elle est satisfaisante, à un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable de la part du ou des formateurs.

Le certificat SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.